

2^{ème} CONSEIL D'ÉCOLE

MARDI 04 FÉVRIER 2020

de 18h00 à 20h00

Présents : Anne Chevillard Pradier, Louise Bittendiebel, Mélissa Eschbach (remplaçante de Michèle Trometer), Félicien Osswald, Iris Trinkler, Fanchon Bidet, Aurélie Quintard, Elie Toledano, Walid Souissi, Pauline Depré, Robert Herrmann

Excusés :*****

^ 1. Banque alimentaire

L'action n'a pas été reconduite cette année, faute de temps pour l'organiser et de parents pour accompagner le projet. Il serait peut-être possible d'organiser une collecte plus tard dans l'année, avec des parents volontaires.

^ 2. Kermesse et organisation

Une réunion aura lieu lundi 10 février à 18h en salle de motricité, pour présenter l'organisation de la kermesse aux parents qui voudraient rejoindre le comité des fêtes.

^ 3. Points sur les violences à l'école (question parents délégués)

Les parents voudraient être informés du comportement de leur enfant à l'école.

Les enseignantes rappellent qu'en classe, les actions sont limitées face à un comportement inadéquat. Un enfant « gêneur » peut être isolé du groupe, voire sorti de la classe pour qu'il puisse se calmer et faire baisser les tensions dans la classe. Cela n'est possible que si un autre adulte est disponible pour surveiller l'enfant isolé.

En récréation, un enfant qui en aura gêné un autre sera amené à s'excuser et, selon la gravité de la situation, devra quitter temporairement la cour de récréation pour réfléchir à son comportement et à ses conséquences à l'intérieur, sous la surveillance des Atsem.

Pour certains enfants, la confrontation à l'autre est nécessaire pour tester ses limites et celles des autres. Il faut distinguer ce comportement de celui des « bandes » qui jouent à attaquer les autres. Ces derniers sont surveillés et les enseignantes interviennent rapidement pour faire cesser ce type de jeu.

Les parents sont avertis et reçus par les enseignantes si leur enfant fait preuve d'un comportement brutal. Certains enfants sont suivis par l'équipe du Rased, mais vivre ensemble est un apprentissage, difficile et long pour certains.

Quelques enfants peuvent avoir des comportements brutaux. Ces enfants ont tous été malades en même temps, et le climat de la récréation s'en est ressenti positivement.

Les enseignantes rappellent fréquemment aux élèves que :

* si un enfant se fait maltraiter ou voit un camarade se faire maltraiter, qu'il vienne voir un des adultes de surveillance.

* l'adulte grondera, punira et pourra avertir les parents.

* répondre par les coups n'est pas une solution et ne résout rien, et la situation se reproduira.

Les parents sont invités à signaler aux maîtresses si leur enfant se plaint de violences, notamment psychologiques.

Du côté du Périscolaire : un groupe émotion a été créé. Le responsable du périscolaire, Walid Soussi, propose aux animateurs une formation pour apprendre à reconnaître ses émotions et celles des enfants, afin de pouvoir intervenir plus efficacement.

^ 4. Bénéfices de la coopérative scolaire. Comment les augmenter ? (question parents délégués)

La coopérative scolaire ne peut pas se trouver dans une situation de revente autre que d'objets fabriqués par les élèves. Les ventes de fromage, de bulbes, de sapins ou autres ne sont donc pas possibles dans le cadre scolaire, cela serait considéré comme de la concurrence déloyale vis-à-vis des commerçants (informations prises auprès de l'OCCE, organisme qui contrôle les coopératives scolaires).

La coopérative scolaire ne peut pas être employeur. Si on fait appel à un intervenant extérieur (par exemple un régisseur pour la sonorisation d'un spectacle), il devra produire une facture comportant son numéro de Siret.

Si des parents veulent organiser un vide-grenier, c'est possible. La procédure a été transmise aux parents délégués.

Les objets « initiatives et création » (décorés de dessins des élèves) ont toujours du succès. L'équipe enseignante va étudier la possibilité d'en réaliser pour Pâques. Les parents proposent de faire une permanence ou d'organiser un café-parents le 10 mars pour recevoir les commandes. Les parents délégués évoquent la possibilité d'utiliser un site spécialisé dans la prise de commande.

- POINT HORS ORDRE DU JOUR :

En ce qui concerne l'absence non remplacée jusqu'aux vacances d'une enseignante, les enseignantes feront appel aux parents volontaires pour prendre en charge un petit groupe d'enfants pour une lecture d'histoire ou autre, pour alléger les classes surchargées. Un tableau sera affiché sur la porte de l'ascenseur à cet effet.

^ Points Mairie

^ 5. Périscolaire : recrutement des animateurs (question parents délégués)

Suite à un mail des parents qui se demandent quelles précautions sont prises par rapport à la pédocriminalité, les responsables du périscolaire précisent que les profils des

candidats aux vacances sont examinés avec attention. Ils passent un entretien au cours duquel on étudie –entre autre - leur posture et leur motivation. Au début, les vacataires sont affectés à plusieurs postes différents, pour voir où ils se sentent le plus à l'aise.

Une demande d'extrait de casier judiciaire est faite systématiquement pour tous les candidats, et renouvelée chaque année (de même que le certificat médical).

▲ 6. Péri-scolaire : pauvreté des moyens et projets pédagogiques (question parents délégués)

Les parents trouvent qu'il y a une disparité dans les activités proposées aux enfants. Ils observent une grande différence entre les animateurs qui semblent juste faire de la « surveillance » et ceux qui semblent heureux d'être là, créatifs, proposant de véritables animations...

Si le téléphone portable n'est pas autorisé pendant le temps péri-scolaire, il est toutefois admis que des animateurs l'utilisent à des fins professionnelles, notamment pour joindre les parents en cas de problème ou de retard.

Le responsable précise que les APM sont désormais soumis aux normes ASEM (Jeunesse et Sports). De nouvelles directives préconisent la mise en place d'un planning d'activités à remplir toutes les 2 semaines, avec des activités prévues en lien avec un projet. De plus, les animateurs sont titulaires du BAFA.

Pour l'instant, chaque groupe d'enfant a un animateur référent. Les parents aimeraient que les enfants puissent bénéficier des apports de chaque animateur.

Le responsable concède qu'effectivement, cette configuration pourrait changer.

Des projets sont en cours, pour varier les activités proposées aux enfants.

▲ 7. Péri-scolaire : Bilan sur le taux de présence réel et l'occupation des salles.

La fréquentation est en baisse le soir par rapport à l'an dernier : entre 55 et 65 enfants, avec des pics à 72.

8 animateurs sont présents, pour 4 groupes entre 15 et 20 enfants.

COURS d'initiation musicale : 2 groupes de 12 enfants

Actuellement le cours a lieu dans une salle de classe, le lundi. L'enseignante n'a donc pas accès à sa salle de 16h20 à 18h00, et peut donc difficilement ranger et préparer sa classe pour le lendemain.

Il avait été prévu lors de l'autorisation d'occupation des locaux que les cours d'initiation musicale, donnés par l'école de musique Saint Thomas, auraient lieu en bibliothèque. Mais comme le péri-scolaire conserve son fonctionnement avec 4 groupes, la BCD est occupée.

Les enseignantes demandent d'étudier la possibilité d'un fonctionnement avec 3 groupes de péri-scolaire, surtout le lundi.

Il leur est répondu qu'il serait dommage de composer à nouveau des groupes plus grands, même pour 1 journée.

La directrice annonce que si la bibliothèque ne peut être libérée le lundi, les cours d'initiation musicale ne pourront pas être reconduits l'année prochaine.

Goûter dans les salles de classe :

Le responsable du périscolaire souhaite que les enfants soient assis à une table pour prendre le goûter.

Le goûter dans la salle de restauration a été écarté pour des raisons d'hygiène.

L'utilisation de la salle de BCD et de la petite salle attenante est à l'étude.

La directrice rappelle que deux groupes peuvent goûter ensemble dans la grande salle de garderie. Cela était le cas pendant le temps scolaire il y a plusieurs années.

Ces deux lieux peuvent donc accueillir les 4 groupes.

Il est rappelé que ces locaux doivent systématiquement être nettoyés (tables et sols) pour que les classes et les enseignantes puissent les utiliser le jour suivant.

Si le goûter devait avoir lieu dans une salle de classe, le nettoyage devrait être irréprochable. La directrice demande à ce que cette solution soit étudiée en dernier ressort, précisant que ça serait sa salle de classe qui serait utilisée pour que le contrôle de la propreté soit plus simple.

^ 8. Végétalisation de la cour, création d'espaces non-bitumés (question parents délégués)

Les parents délégués rappellent que le contact avec la nature favorise le respect de la nature. La cour pourrait faire l'objet d'un projet de végétalisation, comme dans les écoles Reuss et Jacqueline.

Les enseignantes pointent le fait que de la pelouse et de la terre dans la cour, pourraient apporter plus de salissures au sol dans l'école.

Monsieur Herrmann évoque la possibilité de plantations le long des murs, en décollant une partie du macadam.

^ 9. Clôture du fond de la cour (question parents délégués)

Les parents délégués évoquent la possibilité de mettre une clôture opaque pour que les enfants ne soient pas photographiés par les touristes, ni ne puissent accepter de bonbons.

Monsieur Herrmann répond que la mise en place d'une clôture n'est pas à l'ordre du jour. Il faudra continuer à être vigilants quant aux contacts que les enfants pourraient avoir avec des passants.

▲ **10. Cabanon à vélo : toujours vétuste et dangereux - quand sera-t-il changé ?**

Monsieur Herrmann informe que le remplacement n'est toujours pas programmé.

L'idée de monter un projet de reconstruction de ce cabanon, se trouvant dans le verger de l'école, en associant les enfants et les parents est envisager. Il faudrait dans un premier temps que des parents volontaires contactent la directrice pour qu'ils étudient ensemble la faisabilité d'un tel projet.

▲ **11. Rehausse du garde-corps en haut des escaliers.**

Le garde-corps a été installé.

La directrice déplore qu'après la réception des travaux, il soit resté des têtes de vis coupantes qui, dépassant, représentaient un danger potentiel pour les enfants.

La réception des travaux est du ressort des Services Techniques du département Maintenance.

Les entreprises devraient être sensibilisées au fait qu'elles travaillent dans des écoles, et que les enfants peuvent mettre leurs doigts partout. Leurs travaux devraient être réceptionnés correctement.

▲ **12. Bacs pour plantation.**

Ils sont arrivés et correspondent à nos attentes.

Un écoconseiller pourrait nous aider pour savoir quoi planter et quand. Le choix des espèces devra tenir compte du problème des vacances, puisque sans accès à la cour, les plantes ne pourront pas être arrosées.